

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURASSON
SEANCE DU 04 JUILLET 2025
N° 20250704-02

Nombres de Membres
En exercice : 11
Nombres de présents : 9
Date de convocation : 24/06/2025

Le quatre juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, GRACIA Julian, GINIEIS Céline, GUIRAUD Monique, GOLIEZ Xavier, SEBE Claude, TARU Laurie

Représentés : -

Excusés : - DELAIR Julie

Absents : CABANES Nadège

Secrétaire de séance : TARU Laurie

Objet : Adhésion au secrétariat itinérant de la communauté des communes

Vu la délibération n° 20210122-01 en date du 22/01/2021 approuvant l'adhésion au service de secrétariat de mairie itinérant,

Vu la convention de service signée le 22/01/2021

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier n°20231220_169 en date du 20/12/2023 revalorisant la prestation de service du secrétariat de mairie itinérant.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la prestation de service du secrétariat de mairie itinérant ont été revalorisés à compter du 01^{er} janvier 2024 comme présentés ci-dessous :

- Tarif forfaitaire pour une journée (8 h) = 208.12 €
- Tarif forfaitaire pour une 1/2 journée (4 h) = 104.06 €.

Le temps de trajet étant inclus.

- forfait de déplacement = 13.63 €
- forfait repas = 20.00 €.

Rappel pour le forfait repas : il pourra être divisé par 2, si l'agent se rend dans 2 communes différentes le même jour, auquel cas les 2 communes se verront facturer 10.00 € chacune.

Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de la grille tarifaire de la collectivité.

Mme le Maire donne lecture du projet d'avenant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la présentation, les nouveaux tarifs
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant et à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Céline GINIEIS

